

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2014 - 20h30

Membres présents :

Michel BRUN
Jean DIDIER
Stéphanie DUFRENEY
Denis FALCOZ
Solange GRAND
Pierre PERSONNET
Bruno RAMBAUD
Marc ROBERT
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

André BONNET (a donné pouvoir à Bruno RAMBAUD)

Membre(s) absent(s):

Maryse BONNET

Date de convocation: 15/11/14

Ordre du jour :

1. Point financier : décisions modificatives - prêt Banque Postale - DETR 2015
2. Organisation des secours sur pistes 2014/2015 (conventions ambulances, SAF, tarifs...)
3. Exploitation de la Blanche et du tapis du Replat / cheminements sur le front de neige
4. CCAS- service enfance et jeunesse : personnel saisonnier, forfaits de ski pour les enfants de la commune, tarifs accueil de loisirs été 2015...
5. Projets de classes de découverte de l'école
6. Risques professionnel et prévoyance
7. Point sur le projet immobilier de la place Opinel
8. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 12/09/14. Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de commencer par les points consacrés au service « Enfance et Jeunesse ». Il précise que des questions diverses seront aborder en fin de séance.

2. CCAS- service enfance et jeunesse : personnel saisonnier, forfaits de ski pour les enfants de la commune, tarifs accueil de loisirs été 2015.

Stéphanie Dufreney, adjointe à l'éducation et à la jeunesse rend compte de la dernière commission « Enfance et Jeunesse » et évoque notamment le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse. La validation du Conseil Municipal est sollicitée sur les propositions suivantes :

Forfaits de ski saison 14-15 pour les enfants de la commune :

- Prise en charge à 100% du forfait « promo enfants » par le CCAS pour l'ensemble des enfants scolarisés et domicilié à Albiez-Montrond.
- Financement à hauteur de 50% du forfait « promo enfants » pour les collégiens et les lycéens par le CCAS (remboursement à la famille sur justificatif)
- Financement à hauteur de 50% du forfait « promo adultes » pour les étudiants par le CCAS (remboursement sur justificatif)

Il est précisé que lors des sorties de ski alpin, organisées par l'école, ADS offrira des forfaits gratuits pour la journée, aux instituteurs et à l'ensemble des accompagnants.

Le Conseil Municipal avec 10 voix pour approuve cette proposition (M Robert propose de maintenir les conditions d'aide de 2013/2014).

Ouvertures de postes saisonniers au service enfance et jeunesse pour la saison 14-15

En plus des 4 postes permanents à l'année, la commission propose d'ouvrir les postes suivants :

- 2 postes temps plein du 21/12/2014 au 27/03/2015.
- 1 poste temps plein du 28/12/2014 au 02/01/2015 et du 19/01 au 27/03.
- 1 poste renfort temps plein pour les vacances scolaires du 08/02 au 06/03 inclus.
- 1 stagiaire du 23/02 au 16/03.
- 1 poste pour les dimanches des vacances scolaires soit 45 heures.
- Une indemnité pour sujétion particulière pour les agents travaillant les dimanches (sur la base de 70heures environ)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les créations de postes pour la saison mais n'accepte pas la création d'une indemnité pour le travail le dimanche (3 abstentions : S Dufreney, S Grand et M Robert).

Le partage des dimanches sur le personnel est préconisé pour ne pas que cette charge ne pèse que sur certains agents (le travail le dimanche est majoré de 66%).



tarifs accueil de loisirs été 2015

Enfants des communes d'Albiez-Montrond et d'Albiez le Jeune (du 06.07.2015 au 02.09.2016)

Quotients familiaux	Accueil périscolaire		Accueil de loisirs	
	11h45 à 13h30	A partir de 16h30 (l'heure)	½ journée	Journée avec repas
< 333	1.70	1.15	2.90	7.40
< 746	2.10	1.40	4.40	10.60
< 1053	2.70	1.80	5.40	13.20
< 1413	3.40	2.30	6.20	15.50
> 1413	3.60	2.40	7.20	17.70

Enfants hors département Savoie (du 11.04.2015 au 19.12.2015)

Enfants hors département Savoie	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème}
Demi-journée	9.70	8.80
Journée	17.80	16.00
Journée avec temps repas	19.80	18.00

Enfants CAF Savoie (du 11 .04.2015 au 19.12.2015)

Enfants CAF Savoie <i>Non domiciliés et non scolarisés sur la commune</i>	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème}
Demi-journée	8.40	7.60
Journée	15.60	14.00
Journée avec temps repas	17.80	16.00

Le Conseil Municipal valide les propositions tarifaires de la commission Enfance et Jeunesse.

Info : mise en place d'un conseil de jeunes

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission enfance et jeunesse de création d'un conseil de jeunes pour la tranche 11-25 ans, un courrier sera élaboré.

3. Ecole - Projets de classes de découverte de l'école et demande de matériel

Lors du Conseil d'école des demandes de financement de classes de découvertes ont été émises par l'équipe enseignante. Le Conseil Municipal, après discussion décide avec 6 voix pour de participer à hauteur du tiers des montants présentés par l'équipe enseignante, de manière forfaitaire (4 abstentions : B Rambaud, A Bonnet, J Didier et D Falcoz).

Sur les demandes d'achat de matériel (vidéo-projecteur, écran et tapis), le Conseil Municipal émet un refus (8 voix contre et 2 abstentions) et propose la mise à disposition du vidéo-projecteur de la mairie.

Aménagement de la cour de l'école :

Compte tenu de l'impossibilité de prévoir le passage des usagers du front de neige ailleurs qu'entre les deux bâtiments du pôle enfance, une chicane sera mise en œuvre par le service des pistes pour ralentir l'arrivée des skieurs et une signalétique invitera au déchaussement.



L'autorisation d'étendre la cour de l'école dans la parcelle jouxtant la partie salle de motricité sera demandée au propriétaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix (M Robert), décide de ne pas faire réaliser le tas de neige demandé par l'équipe enseignante pour des raisons de sécurité.

4. Point financier : décisions modificatives - prêt Banque Postale - DETR 2015

Décisions Modificatives :

Sur proposition de la commission des finances, des Décisions Modificatives sont présentées :

Budget Assainissement : il est nécessaire d'abonder de 3000€ l'opération « STEP » par un prélèvement des crédits nécessaires sur l'opération « création de réseau au Mollard »

Budget communal : En fonctionnement 4000€ seront prélevés sur le compte 73925 (FPIC) pour abonderle chapitre 66 (charges financières). En investissement, l'inscription de 32 000€ d'emprunts supplémentaires au 1641 et 4 000€ au titre du FCTVA en recettes permet la prise en charge des retenues de garantie à restituer sur l'opération « Ecole » à hauteur de 23 500€ et de notes d'honoraires pour solder la maîtrise d'œuvre sur l'AEP avant transfert à la Communauté de Communes de l'Arvan à hauteur de 10 500€. 2000€ seront déduits de l'opération « Rieux Gilbert » dont la totalité de la subvention ne sera pas recouvrée.

Prêt Banque Postale

Monsieur le Maire présente une proposition de la part de la Banque Postale d'un prêt relais à hauteur de 170 000€ pour financer les travaux de créations de réseaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs sur une durée de 3 ans au taux de 2%.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document afférent.

DETR 2015 :

Le Conseil Municipal sollicite des services de l'Etat une subvention pour la création du poste de refoulement au Mollard et des canalisations d'eaux usées afférentes, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015. Le montant prévisionnel de cette opération est de l'ordre de 270 000€ TTC.

Charge financière de la garderie /CL

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge par le CCAS de la charge financière liée à l'investissement pour un montant de 29 133.78€

Admission en non-valeur de créances de la Régie des Remontées Mécaniques

Le conseil Municipal accepte d'admettre en non-valeur la somme de 3 145.50€ de taxes et produits irrécouvrables (suite à des liquidations judiciaires) à la demande des services de la Trésorerie de Saint Jean de Maurienne sur la Régie des Remontées Mécaniques.

Convention financière avec la communauté de commune de l'Arvan

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention financière avec la Communauté de Communes de l'Arvan pour le transfert des patrimoines, emprunts et toute autre opération de nature à solder l'exploitation communale du service de l'eau potable au 31/12/2014.



Bilan de l'association « Office de Tourisme des Albiez »

Bruno Rambaud présente le bilan comptable de clôture élaboré par le cabinet Fiduralp qui présente un résultat positif de 5 268.30€ « qui rendra à zéro le fonds associatif qui était au 30 septembre 2013 négatif de cette même somme ». Cependant des créances demeurent impayées, pour un montant de 6 059.92€, dont 3 362.50€ de taxe sur les salaires due aux services fiscaux, 1435.20€ au cabinet Fiduralp et le solde au Crédit Agricole. L'assemblée s'interroge sur la prise en charge de ces créances par le budget communal et après discussion, le Conseil Municipal décide qu'une assemblée générale de l'association doit d'abord être réunie pour envisager de faire face à ses dettes.

5. Organisation des secours sur pistes 2014/2015 (conventions ambulances, SAF, tarifs...)

Convention relative au PIDA

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français relative au PIDA à partir d'hélicoptères.

Le Conseil Municipal approuve les dispositions conventionnelles et autorise le Maire à signer cette convention relative au PIDA avec le SAF, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Convention relative aux secours hélicoptérés

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention proposée par le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2014/2015 (du 01/12 au 01/05), dans laquelle le tarif est fixé pour à 55€ TTC la minute. Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 97 de la loi Montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par les textes législatifs et réglementaires.

Le Conseil Municipal approuve l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles et autorise le Maire à signer cette convention avec le SAF pour l'année 2014/2015.

Conventions avec les sociétés d'ambulances

Afin d'assurer l'acheminement des blessés du bas des pistes vers une structure médicale adaptée, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de partenariat pour la saison 2014/2015 avec les sociétés:

- Roux « Ambulances de Maurienne » au tarif de 175€,
- Rémy Rol et Fils au tarif de 175€
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS) au tarif qui sera notifié.

Tarifs de secours sur pistes pour la saison 2014/2015

Vu l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 et l'article 97 de la loi montagne autorisant les Communes à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique de toutes activités sportives ou de loisirs, en particulier le ski alpin, nordique, de randonnée ainsi que toute discipline de glisse sur neige assimilée telle que le monoski, le surf et la luge, voire toute autre discipline connue ou non encore connue et à venir. Il en sera de même pour la raquette, le parapente, la marche, l'escalade, la randonnée etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le principe du remboursement des frais de secours ; en conséquence, celui-ci sera applicable sur le territoire de la commune et dans sa zone normale d'intervention.

Sur proposition du Directeur de l'EPIC Albiez Tourisme, les tarifs forfaitaires pour la saison d'hiver 2014/2015 sont établis de la façon suivante :



1 – Fronts de neige, Pistes du Coucou et du Replat.....	58.00€
2 – Zone rapprochée.....	210.00€
3 – Zone éloignée.....	362.00€
4 – Zone « Hors pistes »*.....	720.00€

*lorsque la zone est située dans un secteur non accessible gravitairement ou par remontée mécanique : caravanes de secours, recherches de nuit etc. donneront lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :

Coût / heure pisteur-secouriste.....	45.00 €
Coût / heure chenillette de damage.....	189.00 €
Coût / heure motoneige.....	28.00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire procéder au remboursement des frais de secours dans les conditions suivantes :

- Le recouvrement amiable des sommes dues par le(s) skieur(s) secouru(s) sera effectué dans le cadre de la Régie de Recettes d'Albiez Domaine Skiable
- Le recouvrement des sommes qui n'auraient pas pu être encaissées par le Régisseur de Recettes au moment de la réalisation du secours, sera effectué par Madame le Receveur Principal de Saint Jean de Maurienne au vu d'un titre de recettes établi par le Maire de la Commune d'Albiez-Montrond.

Enfin le Conseil Municipal décide qu'une convention sera établie avec Albiez Domaine Skiable, pour la fourniture de prestations de ramassage et de transport des skieurs accidentés ou blessés.

6. Exploitation de la Blanche et du tapis du Replat / cheminements sur le front de neige

Télésiège de la Blanche :

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse du dossier de consultation des entreprises pour la mise en conformité qui permettrait de poursuivre l'exploitation du TSF de la Blanche. La ré-implantation de 3 pylônes et les études géotechniques afférentes ont été chiffrées à un montant de l'ordre de 400 000€.

Compte tenu du coût de la mise en conformité, de la fréquentation de cet appareil sous-exploité par rapport à sa capacité et de sa faible rentabilité dans un contexte économique tendu, le Conseil Municipal acte l'interdiction d'exploiter du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (STRMTG) et autorise Albiez Domaine Skiable à ne pas faire fonctionner cet appareil. (9 Voix pour et 2 abstentions M Robert et P Personnet).

Stéphanie Dufreney quitte l'assemblée dont le nombre de présents passe à 8 + une voix par procuration, soit 9 votants.

Déplacement du tapis du Replat :

Compte tenu des attentes de la clientèle et à la demande du Comité de Direction d'Albiez Tourisme, le Conseil Municipal autorise avec 8 voix pour et 2 abstentions d'envisager le déplacement du tapis pour la saison 2015/2016, dans le cadre d'un schéma de réaménagement du domaine skiable, à définir.

Cheminement sur le front de neige :

Cf point 3 école « aménagement de la cour de l'école »

7. Risques professionnel et prévoyance



Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 12€ le montant de la participation forfaitaire et proratisé au temps de travail qui serait à la charge des salariés de la commune dans le cadre d'une convention de participation qui sera conclue au bénéfice des 12000 agents territoriaux du département par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie et accepte la proposition d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels, au tarif de 150€ par an.

8. Point sur le projet immobilier de la place Opinel

Monsieur le Maire expose que la demande de Permis de Construire a été déposée par le promoteur RJO sur la base d'un projet élaboré par l'architecte Gérard Covarel. Des actions de commercialisation sont en cours et le projet est bien perçu du public.

9. Questions diverses / informations

Exploitation forestière

Le Conseil Municipal charge Marc Robert et André Bonnet d'examiner les possibilités d'exploitation de la forêt du Frégny

Déneigement

Pierrick Vial informe de la programmation d'une réunion avec les services techniques communaux et les prestataires habituels de la commune pour organiser le déneigement des voies communales cet hiver, dans la continuité des procédés en place.

Comité de Direction d'Albiez Tourisme

Le Conseil Municipal acte la candidature de Line Molbert comme représentante titulaire de la catégorie socio-professionnelle « professionnels de la Montagne », et indique que Marine Crouvezier continue d'en assurer la suppléance. Les catégories « hébergeurs professionnels » et « commerçants » n'ont pas proposé de nouvelles candidatures suite à la démission de leurs représentantes.

Liaison avec les Karellis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de lancer une étude et la mise en place d'un groupe de Travail.

Prochain Conseil Municipal

A la demande de Denis Falcoz, le Conseil Municipal accepte, sous réserve de l'approbation préfectorale, que la prochaine séance se tienne dans la commune associée de Montrond, dans la salle communale du Chalmieu, le 15 décembre.

Mr le Maire indique que la pelle qui a été mise à disposition par sa société pour une intervention sur le réseau de neige de culture n'a pas donné lieu à facturation (idem pour l'utilisation des engins ayant mis en œuvre le terrain de BMX).

la séance est levée à 00h45

**le Maire,
Jean Didier**

